



FFT – FFBT numéro 0167017  
Agrément ministériel 67S405  
STAND : route de Klingenthal (D216) 67530 BOERSCH



Président: Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel: 06.09.20.05.51  
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8, place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25  
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.78.79.71.74  
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

## Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2018

Le Président, Mr MITTELHEISSER Thomas, a ouvert l'assemblée Générale à 14h05 par un mot de bienvenu aux membres présents.

Le président remercie le représentant de la Mairie de Boersch à notre assemblée générale, Mme Jung Colette.

Divers membres absents sont excusés.

### Rapport moral :

Pour son rapport moral, le Président adresse tout d'abord ses remerciements aux membres présents en ce jour d'assemblée générale, ainsi qu'aux membres du comité pour le travail effectué tout au long de l'année.

M RAUCH Thomas est remercié pour son accueil des nouveaux membres ainsi que pour sa très grande disponibilité et sa grande compétence. Afin d'étendre cette action, un appel à volontaire est lancé car le club aurait besoin d'un deuxième animateur pour le dimanche matin.

Un des rôles de l'animateur est de veiller à une application rigoureuse des règles de sécurité. Il est donc rappelé qu'une remarque concernant un oubli ou une imprudence ne doit pas être considérée comme une brimade, mais comme un simple rappel à la prudence !

Les remerciements vont ensuite à la famille PLUMERE (Daniel et Cécile) pour sa prestation impeccable en tous points pour les nombreux repas à l'occasion des différents concours que nous avons organisé tout au long de la saison.

Enfin, des remerciements vont à M HENNY Pierre pour un don de 100 euros au club.

Dans l'ensemble, le Président remercie les membres qui, par leurs actions et leur investissement, contribuent à la bonne image de marque de notre Club.

Le président remercie M GERBER Alfred et M NORTH-LAMBERT André pour l'installation des protections plastique de la terrasse.

### Concernant les diverses formalités administratives incombant aux membres :

L'importance d'être à jour dans les formalités administratives est rappelée et les dates limites de souscription des licences et cartes de membre sont données.

Il est important d'avoir à l'esprit que sans licence, vous n'êtes plus assurés et donc plus autorisés à utiliser nos installations. De plus, en cas de contrôle de gendarmerie, par exemple, c'est la confiscation immédiate de vos armes, une détention ne pouvant être valide sans licence à jour. Aussi le président rappelle le port obligatoire et visible de la licence sur les Pas de Tir, tout membre devant être vigilant sur ce point et ne pas hésiter à en faire la promotion.

Concernant le coût de la licence et de la carte de membre : Une pénalité sera appliquée aux retardataires pour le paiement de la carte de membre, elle s'ajoutera aux 10% additionnels réclamés par la FF Tir sur la licence, soit un total de 190€. Cette mesure sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> samedi suivant l'assemblée générale qui se tient le dernier samedi de septembre.



FFT – FFBT numéro 0167017  
Agrément ministériel 67S405  
STAND : route de Klingenthal (D216) 67530 BOERSCH



Président: Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel: 06.09.20.05.51  
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8, place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25  
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.78.79.71.74  
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

Seul le montant de la licence FF Tir peut éventuellement augmenter, cette décision étant prise lors de l'assemblée générale de la Ligue de Tir d'Alsace prévue le 24 novembre 2018.

Il est aussi rappelé que la signature et le cachet du médecin sur la licence sont obligatoires. A défaut, l'assurance allant avec la licence FF Tir n'est pas acquise, avec tout ce que vous pouvez imaginer en cas d'accident ! Aussi, des contrôles inopinés des licences sont susceptibles d'être réalisés par les membres du comité.

Pour les séances de tir contrôlé : le contrôle de la licence sera fait avant chaque demande de signature du carnet de tir.

A ce propos, M RAUCH Thomas a été pourvu d'un registre des tirs contrôlés.

Sont donc habilités à la signature des carnets de tir :

M MITTELHEISSER René, M MITTELHEISSER Thomas, M RAUCH Thomas ainsi que M ECKERT Jean-Gabriel.

Assemblée Générale 2017 : lecture étant faite, le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins une abstention.

Bilan financier : les résultats économiques de l'activité de l'exercice 2017-2018 sont présentés par le Trésorier Monsieur Arnaud BENTZ. Les différents postes de charges et de produits sont commentés :

- Les produits totalisent 29 602 euros contre 32 875 euros la saison passée.
  - Les charges sont de 28 512 euros contre 32 499 euros l'an passé.
- La trésorerie disponible est ainsi en hausse de 1 091 euros.

#### Budget prévisionnel pour la saison 2018/2019 :

La stabilité du nombre de membres et la maîtrise des frais de fonctionnement du club permettent de proposer un budget de dépenses de 29 984 euros, incluant 2 500 euros de réserve de remise en état à restitution (5 000 € ayant déjà été bloqués cette saison), ainsi que 3 500 euros de travaux d'entretiens. Les recettes attendues de 30 011 euros permettraient alors une évolution positive de la trésorerie de 27 euros.

#### Travaux et achats prévus cette saison :

- Isolation phonique sur terrasse
- Électricité Ball-trap
- remplacement du mur de sécurité au 25m
- Divers casse (1 000 €)
- Maintenance annuelle (500 €)
- Achat d'un ordinateur portable pour remplacement de l'ordinateur défectueux du président
- Système de chauffage pour le club-house

Comme d'habitude, les dates des journées de travail seront affichées sur le site du club (<http://www.pas-de-tir-boersch.fr>)



FFT – FFBT numéro 0167017  
Agrément ministériel 67S405  
STAND : route de Klingenthal (D216) 67530 BOERSCH



Président: Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel: 06.09.20.05.51  
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8, place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25  
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.78.79.71.74  
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

L'entretien des installations n'étant pas limité aux dates de travaux, il va de soi qu'avant de quitter nos installations, il faut laisser le poste de tir dans l'état dans lequel on veut le trouver en arrivant, c'est-à-dire propre (douilles et vieilles cibles sont à jeter dans les conteneurs adéquates).

### **Subvention et assistance de la Mairie de Boersch:**

L'adjointe au Maire de Boersch, Mme JUNG Colette, nous promet la réfection du chemin d'accès par les employés communaux. Cette proposition est chaleureusement accueillie et la municipalité de Boersch est applaudie pour son soutien constant à notre discipline sportive et à notre club.

### **Quitus financier :**

La parole est ensuite donnée aux réviseurs aux comptes, Mme TROST Michèle et Monsieur Guy HILDWEIN (absent excusé), qui résument les contrôles et vérifications effectués et concluent à une bonne tenue de la comptabilité.

Quitus est alors donné au Trésorier pour les comptes de l'exercice 2017-2018 à l'unanimité des membres présents.

Les Réviseurs aux comptes, Mme TROST Michèle et Monsieur Guy HILDWEIN, sont reconduits dans leurs fonctions à l'unanimité, aucun autre candidat ne s'étant manifesté.

**Election du Comité** : Comme décidé lors de l'assemblée générale du 19 février 2011, le comité est renouvelé par tiers sortant tous les ans.

Les membres sortants du comité sont :

- M. STEGER Clément, vice-président
- M. LOTZER Francis, Responsables pas de tir 50 et 100 mètres Armes longues
- M. OHRESSER Gilbert, Responsable Club House

Se présentent :

- M. STEGER Clément, M. LOTZER Francis ainsi que M. OHRESSER Gilbert,

M. STEGER Clément, M. LOTZER Francis ainsi que M. OHRESSER Gilbert sont réélus à l'unanimité des membres présents, par vote à mains levées.

A la suite de ces élections, le nouveau comité s'est réuni à part pour l'attribution des fonctions de chacun.

Tous les postes du comité sont reconduits, les candidats sortant étant réélu.

Un bilan est ensuite fait sur les différentes activités :

**Concernant le Ball-Trap** : Le président souligne que l'année passée a été beaucoup plus calme pour l'affluence, due, entre autre, au mois de fermeture pour la quiétude d'un rapace protégé nichant sur la falaise à proximité des pas de tir du Ball trap.

Le président remercie, une fois de plus, M Alex DEMIR pour sa disponibilité concernant l'ouverture du parcours de Ball-Trap. Cependant, au vue des nouvelles activités privées de M DEMIR Alex, un suppléant pour l'ouverture du Ball Trap, M FRANTZ Olivier, a été nommé.

Aucune trêve hivernale pour le Ball-Trap n'est prévue entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 1<sup>er</sup> mars. Les activités du Ball-Trap continueront donc pendant l'hiver, pour peu que les conditions météo le permettent.



FFT – FFBT numéro 0167017  
Agrément ministériel 67S405  
STAND : route de Klingenthal (D216) 67530 BOERSCH



Président: Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel: 06.09.20.05.51  
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8, place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25  
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.78.79.71.74  
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

### Divers

La nouvelle législation concernant les armes, trop complexe pour l'aborder dans cette Assemblée Générale, complexifie à l'envie l'invitation d'une personne pour la découverte du tir :

Les nouvelles règles en vigueur sont énoncées, elles sont très contraignantes et incompatibles avec l'organisation et le fonctionnement de nos installations, notamment le souhait sécuritaire de ne stocker aucune arme sur le site du club. La conclusion qui s'impose est malheureusement l'interdiction des invitations pour découverte du tir de personnes non licenciées.

Cette mesure est regrettable et signifie à terme un risque certain de baisse du nombre de licenciés. C'est l'avenir du tir sportif qui est en jeu. L'évolution de la réglementation sera suivie de prêt et un point régulier sera fait sur cette thématique.

Tous les thèmes à l'ordre du jour ayant été débattu, l'Assemblée Générale Ordinaire est close vers 15h30 heures par le Président, avant d'offrir le verre de l'amitié aux membres présents.

Le secrétaire  
Jean-Gabriel ECKERT

Le Président  
Thomas MITTELHEISSER